



### » Nouveau conseil d'administration

L'assemblée générale annuelle de Sport et Loisir de l'île de Montréal s'est déroulée le 10 juin dernier à l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud. Les membres ont élu leur nouveau conseil d'administration.

*M. Gustave ROEL, président* Commission scolaire de la Pointe-de-l'île

*M. Yves CHABOT, vice-président* AlterGo

*M. Jacques DESROCHERS, trésorier* Association régionale du sport étudiant de Montréal

*M. Martin SAVARIA, secrétaire* Arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie

*M. Daniel BALLARD* Centre communautaire Le relais du Bout

*M. Paul BOYER* Commission sports et loisirs de l'Est de l'île de Montréal

*Mme Yolande DALLAIRE* Cégep du Vieux-Montréal

*Mme Any-Claude DION* Commission sportive du Lac St-Louis

*Mme Julie EMOND* Centre culturel Georges-Vanier

*M. Jason FERRIS* Commission scolaire Lester B. Pearson

*Mme Christine LÉCUYER* FADOQ – Région Île de Montréal

*Mme Martine MCNEIL* Commission sportive Montréal-Concordia

*Mme Anne PONTBRIAND* Ville de Montréal

*M. Olivier TSAI* Projet Love

Les membres présents, en plus de prendre connaissance du bilan de l'année de la corporation, ont pu connaître les finalistes de la reconnaissance régionale des bénévoles en loisir et en sport dont les lauréats seront dévoilés le 24 septembre prochain. De plus, ils ont pu visiter cette installation récente qu'est l'Association sportive et communautaire Centre-Sud. Situé au coeur du quartier, elle existe depuis 1974 mais, grâce à l'appui de la communauté, ce centre communautaire bénéficie d'infrastructures modernes depuis les années 2000.

Vous pouvez consulter notre rapport annuel 2009 – 2010 en ligne sur notre site Internet à la section [Qui sommes-nous?](#)

Volume 5, numéro 3  
Juin 2010

#### DANS CE NUMÉRO

Nouveau conseil d'administration	1
Les Jeux du Québec	2
Programme de soutien financier pour la promotion de l'éthique	3
La Semaine de valorisation de l'animation estivale	3
Un événement montréalais	3
Intégration sociale : Prix de l'Office des personnes handicapées du Québec	4
Forum Jeunesse de l'île de Montréal	4
AQLM: Conférence annuelle du loisir municipal	4
Suspension / Expulsion d'un joueur : Comment procéder sans illégalité?	5
Consultation sur le bénévolat	6
Des jeunes formés prêts à travailler en camp de jour	6
Nouvelles parutions de l'Observatoire québécois du loisir	7
Revue Développement Social : Le loisir pour rassembler	8
Babillard	9
Calendrier	9

## » Les Jeux du Québec

### La 45<sup>e</sup> finale s'approche à grand pas!



Les trois délégations de l'île de Montréal seront au rendez-vous pour la 45<sup>e</sup> Finale des Jeux du Québec qui se déroulera à Gatineau à l'été 2010, du 29 juillet au 6 août.

L'année 2010 marque les 40 ans des Jeux du Québec. Ce programme a en effet été créé en 1970, s'amorçant par des réalisations régionales en août 1970 et une première Finale provinciale l'année suivante. Les Jeux du Québec, par leur structure et leur pénétration des paliers local jusqu'à provincial, sont uniques au monde. L'année anniversaire sera principalement axée sur l'importance de recréer les liens de la grande Famille des Jeux alors que, depuis 1970, plus de 3 000 000 de Québécoises et de Québécois y ont évolué comme athlètes et plus de 700 000 comme bénévoles. Dans les différentes festivités prévues au cours de l'année, notons que les cérémonies d'ouverture et de clôture de Gatineau 2010 comporteront un segment axé sur cet anniversaire; la Maison de la culture de Gatineau consacrera, de mai à septembre, une exposition spéciale et le gouvernement du Québec reconnaîtra la mobilisation bénévole générée par ce programme lors de la prochaine remise du Prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin.

### Invitation spéciale aux entraîneurs et officiels des Jeux du Québec de Gatineau

Pour les entraîneurs et les officiels qui participeront à la 45<sup>e</sup> finale des Jeux du Québec à Gatineau, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport invite ces derniers à participer au concours «'esprit sportif, ça compte!» . Ce concours leur donne la chance de gagner l'un des huit iPods d'une valeur de 150\$ chacun.

Pour ce faire, ils doivent démontrer leur compréhension de l'esprit sportif en répondant à une question. Pour en savoir davantage et les inviter à s'inscrire: [www.mels.gouv.qc.ca/espritsportif](http://www.mels.gouv.qc.ca/espritsportif)  
La date limite du concours est le 19 juillet 2010.

L'esprit sportif, ce n'est pas seulement de savoir encourager ses coéquipiers. Pour en connaître davantage, vous pouvez consulter la brochure et la charte de l'esprit sportif:

<http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/index.asp?page=fiche&id=1111>

Sylvie Turner  
Conseillère en sécurité en sport et loisir  
Direction de la promotion de la sécurité, MELS  
Téléphone : 819 371-6033, poste 4427  
[sylvie.turner@mels.gouv.qc.ca](mailto:sylvie.turner@mels.gouv.qc.ca)

## Programme de soutien financier pour la promotion de l'éthique 2010-2011



En 2010-2011, le MELS continue à promouvoir l'éthique et à supporter ses partenaires dans l'action. En effet, le MELS continue de soutenir les projets soumis par les organismes qui font la promotion de l'éthique et qui visent à réduire les comportements contraires à celle-ci. Le programme vise également à aider les organismes à concrétiser leur adhésion à l'Avis sur l'éthique en loisir et en sport. Rappelons que cet avis détermine les valeurs et les principes directeurs associés à une pratique et à un encadrement du loisir et du sport sûrs et accueillants pour tous.

Les organismes à but non lucratif et les organismes municipaux sont les clientèles admissibles à un soutien financier. La date limite pour soumettre un projet est le **15 août 2010**. Pour plus de détails sur le Programme ou sur les modalités de demande de soutien, veuillez consulter les documents et formulaires à remplir. Il ne faut pas oublier que le premier critère pour être admissible au Programme de soutien financier est d'avoir adhéré à l'Avis. Pour ceux qui ont déjà adhéré à l'Avis, veuillez noter que votre adhésion est permanente.

<http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/index.asp?page=fiche&id=975>

## La Semaine de valorisation de l'animation estivale du 1<sup>er</sup> au 7 août 2010

Les municipalités et les comités de loisirs sont invités à prévoir dès maintenant leur participation à la **Semaine de valorisation de l'animation estivale** en organisant des activités de reconnaissance. Du matériel promotionnel, un guide d'animation et un guide de recrutement sont disponibles au <http://animation.fqccl.org>. N'oubliez pas d'y inscrire vos activités!



C'est une occasion spéciale pour souligner la contribution du personnel d'animation au bien-être des jeunes et des familles. La Semaine de valorisation de l'animation estivale souligne non seulement le travail d'animation, mais aussi ses retombées en termes d'acquis et d'expériences significatives qu'en retirent les animateurs et moniteurs à la fin de la période estivale. De plus, la Semaine permet aux divers milieux de reconnaître leur rôle et leur importance auprès des jeunes et des familles qui participent aux activités.

Pour information ou commentaire, consultez le site Internet de la Semaine de valorisation de l'animation estivale au <http://fqccl.org> ou communiquez avec la Fédération québécoise des centres communautaires de loisir, soit par téléphone au (418) 686-0012 ou par courriel à [fqccl@fqccl.org](mailto:fqccl@fqccl.org).

## Un événement montréalais le 2 août prochain

En effet, dans le cadre de la **Semaine de valorisation en animation estivale**, un projet d'envergure montréalaise, défini par le Regroupement des CCL de Montréal et Sport et Loisir de l'île de Montréal, dans le cadre de Déclis Loisir, et ce en étroite collaboration avec la FQCCL se tiendra le 2 août prochain.

Plus de détails dans une prochaine communication!

## Intégration sociale : Prix à part entière de l'Office des personnes handicapées du Québec

Les villes de Rivière-du-Loup, de Gatineau et de Montréal ont été récompensées par l'Office des personnes handicapées du Québec qui leur a décerné un Prix À part entière. Cette distinction honorifique vise à rendre hommage aux personnes et aux organisations qui ont contribué à améliorer la participation sociale des personnes handicapées. Le Prix, décerné tous les deux ans, en est à sa deuxième édition.

Plus spécifiquement, **la Ville de Montréal**, quant à elle, mettait de l'avant dès 2002 le concept de l'accessibilité universelle. Elle élaborait un premier plan d'action en 2003. Depuis lors, la Ville a produit, chaque année, un bilan de ses réalisations et un nouveau plan d'action. Les investissements qu'elle y consacre sont majeurs et ses réalisations nombreuses. Mentionnons seulement, la création du programme montréalais d'accompagnement en loisir, en complément du programme provincial, qui a permis de répondre à davantage de demandes, le taux de réponse passant de 11 % avant 2006 à plus de 40 %.

La Ville de Montréal a donc été honorée le 3 juin dernier lors d'une cérémonie qui a lieu au restaurant Le Parlementaire de l'Assemblée nationale du Québec, dans le cadre de la 14<sup>e</sup> édition de la Semaine québécoise des personnes handicapées qui s'est déroulé du 1<sup>er</sup> au 7 juin 2010.

## Forum Jeunesse de l'île de Montréal

Un nouvel appel de projets permettant l'investissement de 1.5 M\$ dans le développement de nouvelles initiatives destinées aux jeunes de l'île de Montréal est présentement en ligne.

Nous vous invitons à prendre connaissance des priorités de financement de cet appel de projet. Elles sont présentées dans le guide de rédaction.

Le guide de rédaction d'une demande ainsi que le formulaire pour déposer un projet sont disponibles à l'adresse suivante: <http://www.fjim.org/v3/frij.asp>

Notez bien la date limite de dépôts de projets, le 1<sup>er</sup> octobre 2010 à 17h00.

## AQLM : Conférence annuelle du loisir municipal

La 11<sup>e</sup> Conférence annuelle du loisir municipal se déroulera du 22 au 24 septembre 2010 à Ville Saguenay. Sur le thème « Le loisir durable... au-delà du jeu », cet événement abordera l'intégration du concept de développement durable et de ses applications dans la gestion du loisir municipal et du développement des communautés. Comme l'an dernier, la Conférence aura lieu conjointement avec le Colloque annuel du Regroupement québécois des unités régionales de loisir et de sport. Pour en savoir davantage, veuillez consulter le site officiel de l'Association québécoise du loisir municipal, sous l'onglet conférence annuelle : Saguenay 2010. L'adresse est la suivante : [www.loisirmunicipal.qc.ca](http://www.loisirmunicipal.qc.ca)

## » Suspension / Expulsion d'un joueur *Comment procéder sans illégalité?*

Le 26 juin 2009, le juge Claude Laporte de la Cour du Québec rendait jugement dans une affaire impliquant une Association de soccer d'une part et une joueuse et son père d'autre part. Le père et sa jeune fille réclamaient de l'Association une somme de 7000 \$ en dommages et intérêts, suite à l'expulsion temporaire et à la suspension subséquente de la jeune fille par les représentants du conseil d'administration. Cette décision avait été prise lors d'une réunion d'urgence du conseil, réunion à laquelle le père de la joueuse n'avait jamais été convoqué, pas plus que la joueuse !

C'est lors de la même réunion que la décision d'exclure temporairement la joueuse a été prise, sans qu'elle ou ses parents n'aient eu l'occasion de se faire entendre par tous les membres du conseil d'administration. En rendant son jugement, le juge n'a pas voulu répondre à des questions d'ordre factuel, à savoir, par exemple, s'il y avait eu effectivement manque de respect par l'entraîneur. Il a par ailleurs qualifié de contractuelle la relation qui existait entre l'Association de soccer et le parent qui y a adhéré. En effet en vertu des règlements internes de l'Association, un « membre actif » est défini comme étant « une personne ou un parent d'un joueur de moins de 18 ans dont la cotisation est en règle... ». Et citant une décision rendue par la Cour Suprême du Canada dans l'affaire Senez, le juge a statué qu'en vertu de cette relation contractuelle, l'Association se devait de respecter les principes de justice naturelle et d'équité « qui font implicitement partie du contenu obligatoire du contrat ». La règle « audi alteram partem », soit le droit d'être entendu, est une règle de justice naturelle qui doit être respectée. Donc, en vertu de l'équité et de cette règle, le parent avait le droit d'être informé précisément des reproches qui lui étaient adressés, et surtout, il avait le droit d'être convoqué à la réunion pour faire valoir ses prétentions. C'est ce droit fondamental qui a été bafoué à titre de dommages-intérêts.

Quant à la jeune joueuse, le juge la déclare principale bénéficiaire du contrat entre l'Association de soccer et son père. Dans le cadre de la relation contractuelle, le juge s'est demandé si l'Association s'est comportée en personne raisonnable vis-à-vis la jeune fille ? Selon le Tribunal, l'expulsion et la suspension de cette dernière n'étaient ni raisonnables ni justifiées. Le comportement de la joueuse avait toujours été irréprochable. Les gestes répréhensibles du père ne devaient pas entraîner des conséquences envers la jeune fille. Le Tribunal a conclu que l'obligation de diligence envers la joueuse avait été carrément ignorée. Il a conséquemment condamné l'Association à lui verser une somme de 750 \$ pour les dommages qu'elle avait subis.

Ce jugement, bien qu'émanant d'un tribunal inférieur (Cour des petites créances) est bien fondé en droit et vient encore une fois confirmer l'importance primordiale du droit d'être entendu. Ce principe fondamental de notre système judiciaire doit obligatoirement recevoir application lorsqu'une décision est rendue par une instance qui ressemble, de près ou de loin, à un tribunal, notamment, un conseil d'administration.

Nous vous invitons à revoir vos façons de faire et à rappeler régulièrement à vos membres qui siègent sur des conseils d'administration, de procéder de manière à respecter le droit de toute personne à être entendue. Une simple rencontre au cours de laquelle la personne à l'occasion de faire valoir son point de vue sera souvent suffisant pour respecter cette obligation et éviter ainsi des recours.

Source : Me Marc Legros

Me Sabrina St-Gelais

Me Lise Charbonneau

Service juridique, Regroupement Loisir Québec

## Consultation sur le bénévolat et les motivations à Montréal

Une étude dirigée par le Centre de recherche et de développement sur le secteur bénévole et communautaire de l'université Carleton qui rejoins tous les groupes d'âge

**Nous désirons rejoindre des hommes et des femmes âgés de 16 ans et plus, pour plusieurs groupes de discussion** qui auront lieu le **lundi 5 juillet 2010. Le thème qui seront abordés son le bénévolat et les motivations.** Il n'est pas nécessaire d'avoir eu une expérience bénévole pour participer au groupe de discussion. La durée de ces ateliers seront de 1h30 et plusieurs services seront offerts à chaque participant: le dîner ou le souper et une allocation de déplacement de 20\$. Le lieu des discussions se fera dans les locaux du SBEM à Montréal (Le Service bénévole de l'Est de Montréal)

### Voici une liste des profils recherchés

<u>Groupe 1</u>	<u>Groupe 2</u>	<u>Groupe 3</u>
Profil: Personnes pratiquant le bénévolat d'entreprise (tous âges)	Profil: Jeunes (16 à 24 ans)	Profil: Personnes pratiquant le bénévolat en famille (tous âges) et Baby-boomers (45 à 64 ans)
Horaire : 12h-13h30	Horaire : 17h-18h30	Horaire : 19h-20h30

Ces groupes de discussion sont organisés par le SBEM dans le cadre d'une étude dirigée par le Centre de recherche et de développement sur le secteur bénévole et communautaire de l'université Carleton.

Pour toute information :

Tél : 514-523-6599 poste 32 ou 23

[developpement@sbem.org](mailto:developpement@sbem.org)



## Des jeunes formés prêts à travailler en camp de jour



### La formation reçue:

Techniques d'animation (par Remue-Méninges)

Programme d'accompagnement en loisir (par Altergo)

Accréditation de RCR-Premiers soins

Stage d'animation

Pour plus d'information:

Contactez Sylvain Delisle au 514 598-7319, poste 231

[sdelisle@ijq.qc.ca](mailto:sdelisle@ijq.qc.ca)

Ces jeunes cherchent des emplois à temps plein dans les arrondissements suivants:

- Ahuntsic-Cartierville Anjou
- Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce
- Le Sud-Ouest
- Mercier—Hochelaga-Maisonneuve
- Rosemont— La Petite-Patrie
- Saint-Léonard
- Ville-Marie
- Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension

## » Le coin littérature

### Nouvelles parutions de l'Observatoire Québécois du Loisir



**Volume 7, numéro 12** - « *Le bénévolat dans les organismes artistiques et culturels au Canada en 2007* »  
Présentation du 31<sup>e</sup> rapport de Regards Statistiques sur les arts de Hill Stratégies

Les organismes artistiques et culturels canadiens comptent sur les bénévoles pour remplir de nombreux rôles, y compris siéger sur des conseils d'administration, organiser des activités, lever des fonds, enseigner ou encadrer et accomplir diverses tâches administratives. De ce fait, on constate que sans leur soutien, beaucoup d'organismes artistiques et culturels seraient incapables de réaliser le mandat qui leur ait dévolu. Ce constat devient d'autant plus pertinent lorsque l'on prend en considération une étude récemment publiée par Hill Stratégies faisant état du déclin du bénévolat culturel au Canada. Afin d'en faire bénéficier ces membres, l'Observatoire québécois du loisir présente sommairement quelques résultats de ce rapport de la série Regards statistiques sur les arts, intitulé *Le bénévolat dans les organismes artistiques et culturels au Canada en 2007*.

**Volume 7, numéro 13** - « *Enfin une mesure détaillée des dépenses culturelles municipales* » Par Serge Bernier, Professeur associé au département d'études en loisir, culture et tourisme

Au cours de la présente année, l'Observatoire québécois du loisir (OQL) a convenu une entente de réciprocité avec l'Observatoire de la culture et des communications du Québec (OCCQ). En vertu de cette dernière, il nous est possible de vous présenter ce bulletin sur les dépenses culturelles des municipalités. Voilà un complément essentiel au bulletin sur les dépenses générales en loisir, culture et sport que l'OQL publie régulièrement.

Grâce à une cueillette d'informations auprès des municipalités, l'OCCQ peut fournir des précisions inédites. Sous la plume de Serge Bernier, précédemment directeur de l'OCCQ, ce bulletin présente notamment, le cliage entre les milieux ruraux et urbains et confirme l'importance des bibliothèques comme outils culturels.

**Volume 7, numéro 14** - « *Principaux résultats de la 6<sup>e</sup> édition de l'enquête sur les pratiques culturelles au Québec* » Par Marie-Claude Lapointe, chargée de recherche au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec

Le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) réalise, tous les cinq ans depuis 1979, une enquête sur les pratiques culturelles auprès de la population québécoise âgée de 15 ans et plus. Cette enquête permet de recueillir des données sur les habitudes de lecture, les sorties au cinéma et au spectacle, la fréquentation de lieux culturels, l'achat d'œuvres d'art et d'œuvres des métiers d'art, l'écoute et la consommation de la musique, les pratiques engagées et médiatiques ainsi que sur l'équipement audiovisuel dont disposent les ménages. Ce bulletin présente quelques-uns des principaux résultats de la 6<sup>e</sup> édition de l'enquête (2004).

## » Le coin littérature

**Volume 7, numéro 15** - « *La déclaration de Québec commentée par le Ministre de la Santé et des Services Sociaux, Yves Bolduc* »

Réunis du 6 au 10 octobre 2008, dans la ville de Québec, au Canada, les participants au 10<sup>e</sup> congrès de l'Organisation mondiale du loisir (OML), venus de plus de 50 pays et des cinq continents, ont débattu du loisir comme déterminant du développement durable des communautés.

Les participants ont examiné l'état du loisir dans les communautés du monde, puis ont questionné sa relation avec l'affirmation de l'identité et l'accroissement de la solidarité, des liens sociaux et de la diversité au sein d'une communauté. Ils ont débattu du loisir comme espace public et lieu d'engagement des personnes, de prise de conscience des enjeux collectifs et ferment de la société civile. Enfin, ils ont examiné le rôle du loisir comme déterminant de la santé des personnes et des collectivités. Au terme de ces assises, les participants ont adopté la déclaration de Québec.

Le 3 décembre 2009, monsieur Yves Bolduc, ministre de la Santé et des Services sociaux du gouvernement du Québec, commentait cette déclaration confirmant le rôle essentiel du loisir dans le développement social et de la santé physique des Québécois, dans une lettre adressée au président du Congrès mondial du loisir 2008, monsieur Michel Beauregard.

L'Observatoire québécois du loisir, avec la permission du destinataire de la lettre, est heureux de présenter ce commentaire et de l'appuyer de citations des politiques énoncées par le ministre. Le lecteur quelque peu averti verra facilement les liens et les défis qui unissent loisir et santé.

André Thibault, directeur OQL

Pour télécharger ces bulletins et en apprendre davantage, nous vous invitons à consulter le site :

[www.uqtr.ca/oql](http://www.uqtr.ca/oql)

### Revue Développement Social : Le loisir pour rassembler

La revue Développement Social vise, d'une part, de rendre compte de ce qui se passe au niveau des communautés et des régions en matière de développement social (activités, projets et réalisations), et, d'autre part, de poursuivre la promotion du développement social ainsi que la sensibilisation auprès des différents acteurs locaux, régionaux et nationaux par la diffusion de textes présentant diverses réflexions sur des enjeux de développement social.

La revue Développement Social a publié en mai dernier un numéro intitulé « Les loisirs pour rassembler ». Vous pouvez consulter ce numéro sur le site Internet de l'Institut national de la santé publique à l'adresse suivante :

[www.inspq.gc.ca/DeveloppementSocial](http://www.inspq.gc.ca/DeveloppementSocial)

Source: Institut national de la santé publique

## » Babillard

### » Visitez notre site Internet !



[www.urls-montreal.qc.ca](http://www.urls-montreal.qc.ca)

Vitrine régionale en matière de loisir et de sport, notre site Internet vous donne des informations sur nos programmes et services en plus d'être une source de référence vers des sites d'intérêt en loisir et sport. Profitez de notre calendrier virtuel pour promouvoir vos activités.

Le bulletin d'information **Ça bouge dans l'île !** est rédigé par l'équipe de Sport et Loisir de l'île de Montréal et est diffusé en format électronique à plus de 800 destinataires. Si vous désirez nous faire part d'une nouvelle ou d'un communiqué, veuillez nous écrire à : [info@urls-montreal.qc.ca](mailto:info@urls-montreal.qc.ca).

#### L'équipe de Sport et Loisir de l'île de Montréal

**Josée Scott**  
Directrice générale

**Céline Brosse**  
Secrétaire administrative

**Sylvie Lacasse**  
Conseillère en loisir et en sport

**Rémi Lefebvre**  
Agent de projet



**Sport et Loisir de l'île de Montréal**

7333, rue St-Denis, Montréal  
(Québec), H2R 2E5

Tél. : (514) 722-7747  
Télééc. : (514) 722-2072

### » Période estivale

Il est important à noter que *Ça bouge dans l'île* fera relâche jusqu'en septembre. Veuillez noter que nos bureaux sont fermés les vendredis du 25 juin au 3 septembre 2010.

### » Calendrier



Semaine nationale de la sécurité aquatique  
5 au 12 juin 2010

La 45<sup>e</sup> finale des Jeux du Québec  
29 juillet au 6 août 2010

Semaine de la valorisation de l'animation estivale  
1<sup>er</sup> au 7 août 2010

11<sup>e</sup> conférence annuelle du loisir municipale  
22 au 24 septembre 2010

Soutenu et reconnu par :

**Éducation,  
Loisir et Sport**

**Québec**